

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal

Séance du 26 octobre 2006

Présents : M. DARGENT, Bourgmestre-Président ;

MM. DAUVIN, CHAMPAGNE, FERSINI, BANCU, THIEBAUX, Echevins ;

MM. et Mmes VANDEN BERGH, MARIQUE, BIERWART, MARTIN, DAMBRE, CHARLIER, LENOIR, TOMASI, BERDOYES, GERACI, STANDAERT, GROLAUX, SARTORI, Conseillers ;

M. JOACHIM, Secrétaire Communal f.f. ;

Excusée : Mme HANSEN ;

Absent : M. BAR ;

25^{ème} objet : -1.713/2007-2013.- REDEVANCE POUR DROITS D'EMPLACEMENTS SUR LES MARCHES.- EXERCICES 2007 A 2013 .- REGLEMENT.- POUR DECISION.-

LE CONSEIL COMMUNAL, délibérant en Séance Publique ;

Vu la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30 ;

Vu la loi du 25 juin 1993 relative à l'organisation des marchés publics ;

Vu les dispositions légales et réglementaires régissant la matière ;

Vu la situation financière de la commune

Sur proposition du Collège Communal, en séance du 16 octobre 2006 ;

Après en avoir délibéré ;

PAR SEIZE VOIX (P.S.-ECOLO-C.D.H) ET TROIS ABSTENTIONS (M.R.) ;

DECIDE :

Art. 1.- Il est établi au profit de la commune d'AISEAU-PRESLES, pour les exercices 2007 à 2013, une redevance communale pour les droits d'emplacements sur les marchés publics.-

Art. 2.- La redevance est due par les commerçants ambulants dans le cadre d'activités à but lucratif.-

Art. 3.- Le droit est fixé à :

1.20 euros par jour ou fraction de jour et par mètre carré ou fraction de mètre carré de superficie occupée.-

Art.4.- Le droit est payable au comptant, entre les mains du préposé de la commune, à partir du début de l'occupation du domaine public.-

Art.5.- Le recouvrement s'effectuera par la voie civile.-

Art. 6.- La présente délibération sera transmise pour approbation aux autorités de Tutelle.-

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE VINGT-SIX OCTOBRE DEUX MILLE SIX.

Par le Conseil :

Par ordre,
Le Secrétaire communal f.f.,

J. JOACHIM

Le Bourgmestre-Président,

M. DARGENT

Ce règlement a été approuvé par la Tutelle en date du 30/11/2006 et a fait l'objet d'une publication légale, soit du 15/12/2006 au 22/12/2006

A.Saquet\conseil\Règlements 2007\Marchés publics